



REHABILITATION DE LA TOITURE D'UN LOCAL ASSOCIATIF EN PROLONGEMENT DE LA CHAUFFERIE BIOMASSE A LA FERME DU CHATEAU

MARCHE PUBLIC

de

TRAVAUX

n°02/ST/2019

procédure adaptée
*(articles L2113-10, L2120-1 2°, L2123-1 1° et R2321-1 1°
du code de la commande publique)*

**REGLEMENT de la CONSULTATION
(RC)**

règlement de la consultation (RC)

SOMMAIRE

1.	Nom, adresse, numéro de téléphone, numéro de télécopieur, adresse électronique du pouvoir adjudicateur.....	4
2.	Mode de dévolution choisi.....	4
3.	Type et forme du marché – allotissement – exécution fractionnée	4
3.1.	<i>type et forme du marché</i>	4
3.2.	<i>allotissement</i>	4
3.3.	<i>exécution fractionnée</i>	5
4.	Lieu d'exécution des travaux.....	5
5.	Objet du marché – nature des travaux	5
5.1.	<i>objet du marché</i>	5
5.2.	<i>nature des travaux à mettre en œuvre lors de l'exécution du marché – exécution de travaux complémentaires</i>	5
6.	Durée du marché – délais d'exécution – reconduction – date prévisionnelle d'engagement des travaux	6
6.1.	<i>durée du marché et délais d'exécution des travaux</i>	6
6.3.	<i>caractère reconductible du marché et modalités de reconduction</i>	6
6.4.	<i>date ou période prévisionnelle d'engagement des travaux</i>	6
7.	Variantes	6
8.	Conditions particulières auxquelles est soumise la réalisation du marché	6
9.	Modalités de réception des candidatures	7
10.	Caution et garanties financières demandées	7
11.	Modalités essentielles de financement et de paiement du marché.....	7
11.1.	<i>modalités de paiement</i>	7
11.2.	<i>modalités de financement</i>	7
12.	Forme juridique du candidat.....	7
13.	Renseignements concernant la situation personnelle du candidat, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et financier à remplir par le candidat. Niveau(x) spécifique(s) de capacités éventuellement exigé(s).....	8
14.	Justificatifs à produire quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles L2142-1 et R2142-1 et suivants du code de la commande publique..	8
15.	L'exécution du marché est-elle réservée à une profession déterminée ?	8
16.	Nombre minimal et maximal de candidats que le pouvoir adjudicateur envisage d'inviter à présenter une offre – critères objectifs de limitation du nombre de candidats	8
17.	Nom et adresse des candidats déjà sélectionnés par le pouvoir adjudicateur ...	8

18. Critères qui seront utilisés lors de l'attribution du marché – critères constituant l'offre économiquement la plus avantageuse – ordre de prise en compte – négociation des offres	8
18.1. critères de détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse	8
18.2. phase de négociation des offres	9
19. Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration	9
20. Contenu du dossier de la consultation à fournir au candidat par le pouvoir adjudicateur	9
21. Modalités de remise des offres	10
21.1. contenu de l'offre	10
21.2. modalités de remise des offres	12
21.3. date et heure limites de remise des offres	13
21.4. motifs de recours à la procédure d'urgence	13
21.5. durée de validité de l'offre	13
22. Renseignements complémentaires	13
23. Date d'envoi du présent avis à la publication	14

1. **Nom, adresse, numéro de téléphone, numéro de télécopieur, adresse électronique du pouvoir adjudicateur**

➤ **Pouvoir adjudicateur**

Commune de COUPVRAY

Place de la Mairie

77 700 COUPVRAY

SIRET 217 701 325 00011

Téléphone (standard) : 01 64 63 43 00 - Télécopie : 01 64 63 43 09

Courriel : mairie@coupvray.fr

Profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/>

Activité principale : services généraux des administrations publiques

➤ **Représentant du pouvoir adjudicateur**

Monsieur Thierry CERRI, maire de COUPVRAY.

2. **Mode de dévolution choisi**

Le présent marché public est passé procédure adaptée, en application des dispositions des articles L2113-10, L2120-1 2°, L2123-1 1° et R2321-1 1° du code de la commande publique (ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 et décret 2018-1075 du 3 décembre 2018).

3. **Type et forme du marché – allotissement – exécution fractionnée**

3.1. type et forme du marché

Marché public de travaux alloti traité à prix global forfaitaire.

3.2. allotissement

Le présent marché public est alloti ainsi qu'il suit :

- ✓ lot 1 – toiture / charpente
- ✓ lot 2 – maçonnerie

L'acheteur public ne limite pas le nombre de lots :

- auxquels un même candidat peut soumissionner
- qui peuvent être attribués à un même soumissionnaire

3.3. exécution fractionnée

Le présent marché public ne fait pas l'objet d'une décomposition en tranches au sens des dispositions de l'article R2113-4 du code de la commande publique.

Il ne prend pas la forme d'un accord-cadre au sens des dispositions de l'article R2162-2 du code de la commande publique.

4. Lieu d'exécution des travaux

Ferme du château de la commune de COUPVRAY (77700) RD5a.

5. Objet du marché – nature des travaux

5.1. objet du marché

Marché public de travaux pour la restauration de la toiture du local associatif en prolongement de la chaufferie biomasse de la ferme du château

nomenclature classification CPV	
identification du lot du marché	descripteur CPV principal
lot 1 – couverture/charpente	45261000-4
lot 2 – maçonnerie	45262522-6

5.2. Nature des travaux à mettre en œuvre lors de l'exécution du marché – exécution de travaux complémentaires

Le présent marché public comprend l'exécution des travaux principaux susmentionnés.

Le marché public prévoit la possibilité de conclure des marchés publics complémentaires en application des dispositions de l'article R2122-7 du code de la commande publique.

6. **Durée du marché – délais d'exécution – reconduction – date prévisionnelle d'engagement des travaux**

6.1. durée du marché et délais d'exécution des travaux

Le présent marché public prend effet à la date de sa notification au titulaire.

Le délai d'exécution des travaux prévus est de 2 mois, dont 1 mois de période de préparation de chantier.

6.3. caractère reconductible du marché et modalités de reconduction

Le présent marché public n'est pas reconductible.

6.4. date ou période prévisionnelle d'engagement des travaux

L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'engagement des travaux est prévu pour le **16 septembre 2019**.

7. **Variantes**

Les variantes sont interdites

8. **Conditions particulières auxquelles est soumise la réalisation du marché**

Aucun des lots de la consultation n'est réservé au profit d'entreprises ou d'établissements visés aux articles L2113-12, L2113-13 et L2113-15 du code de la commande publique.

9. Modalités de réception des candidatures

Afin de faciliter la constitution des offres des candidats et de les sensibiliser aux contraintes techniques des prestations à exécuter au titre du marché public, le pouvoir adjudicateur organise une visite obligatoire du site de la commune concerné le vendredi 28 juin 2019 à 10h30.

Les candidats intéressés sont invités à prendre rendez-vous auprès des services techniques municipaux au plus tard le 26 juin 2019 à 17h00 (téléphone 01.60.04.22.54). Le rendez-vous sera fixé au centre technique municipal 4, rue Louis Braille à COUPVRAY.

10. Caution et garanties financières demandées

Sans objet.

11. Modalités essentielles de financement et de paiement du marché

11.1. modalités de paiement

Les factures du titulaire du marché seront réglées par mandat administratif et virement bancaire dans les conditions mentionnées aux articles L2192-10 à L2192-14 et R2192-10 à R2192-37 du code de la commande publique, en ce qui concerne les délais de paiement, ainsi qu'en matière d'intérêts moratoires en cas de non-respect de ces délais par le pouvoir adjudicateur.

11.2. modalités de financement

Le présent marché est financé sur le budget principal de la commune au moyen des ressources suivantes : autofinancement, subventions et dotations publiques, emprunt.

12. Forme juridique du candidat

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement momentané d'opérateurs économiques conjoint (avec mandataire solidaire) ou solidaire pour l'attribution du marché.

Le pouvoir adjudicateur n'impose pas aux candidats la forme du groupement pour la passation du marché.

Un même candidat ne pourra se présenter seul et comme membre d'un ou plusieurs groupements. Il ne pourra être le mandataire que d'un seul groupement.

Une même personne physique ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public.

13. Renseignements concernant la situation personnelle du candidat, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et financier à remplir par le candidat. Niveau(x) spécifique(s) de capacités éventuellement exigé(s)

Cf. dispositions de l'article 21.1.

14. Justificatifs à produire quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles L2142-1 et R2142-1 et suivants du code de la commande publique

Cf. dispositions de l'article 21.1.

15. L'exécution du marché est-elle réservée à une profession déterminée ?

Non.

16. Nombre minimal et maximal de candidats que le pouvoir adjudicateur envisage d'inviter à présenter une offre – critères objectifs de limitation du nombre de candidats

Sans objet.

17. Nom et adresse des candidats déjà sélectionnés par le pouvoir adjudicateur

Sans objet.

18. Critères qui seront utilisés lors de l'attribution du marché – critères constituant l'offre économiquement la plus avantageuse – ordre de prise en compte – négociation des offres

18.1. critères de détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse

L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée par application des critères de jugement suivants, par ordre de priorité et pondérés :

- 1. valeur technique de l'offre, appréciée au regard du mémoire technique présenté par le candidat à l'appui de son offre (notée sur 20 points – coefficient de pondération de 60 %) ;**
- 2. prix des prestations (noté sur 20 points – coefficient de pondération de 40 %) ;**

Pour l'analyse du critère « prix des prestations », en cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global et forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi.

Si le soumissionnaire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier ses erreurs pour mettre le document erroné en harmonie avec les autres documents du marché. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

18.2. phase de négociation des offres

A l'issue d'une première analyse des offres reçues, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de conduire des négociations avec, soit l'ensemble des soumissionnaires, soit les 4 les mieux placés lors de cette analyse.

Cette négociation portera sur tout ou partie de l'offre des candidats admis à la négociation, selon leurs points faibles particuliers, en vue de son amélioration au mieux des intérêts de la collectivité. Le cas échéant, la négociation pourra être menée par phases successives avec élimination progressive des candidats les moins bien placés.

19. Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration

Sans objet.

20. Contenu du dossier de la consultation à fournir au candidat par le pouvoir adjudicateur

- le présent règlement de la consultation (RC)
- l'acte d'engagement (AE)
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots de la consultation
- le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Le dossier de consultation sera transmis gracieusement aux candidats sur demande écrite (courrier, télécopie, courriel) de leur part à l'adresse mentionnée à l'article 1^{er} ci-dessus.

Il est également disponible en téléchargement en ligne sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur mentionné sous le même article 1^{er} du présent règlement.

21. Modalités de remise des offres

21.1. contenu de l'offre

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes (conformément aux dispositions des articles R2142-1 et suivants du code de la commande publique).

la candidature

Les candidats et les autres opérateurs économiques sur lesquels ils s'appuient pour justifier de leurs capacités sont dispensés de fournir les renseignements ci-après :

- s'ils sont accessibles à l'acheteur public par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'information administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation (coordonnée du système ou de l'espace, code d'accès) et que cet accès soit gratuit
- s'ils ont déjà été fournis à l'acheteur public à l'occasion d'une consultation précédente, à condition que la candidature mentionne expressément les documents et la procédure concernés

S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public.

- *renseignements relatifs à ses capacités professionnelles, techniques et financières*
 - une lettre de candidature – habilitation du mandataire par ses cotraitants (imprimé DC1 ou document unique de marché européen – DUME - ou équivalent)
 - la déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (imprimé DC2 document unique de marché européen – DUME - ou équivalent)
 - une liste de références récentes pour des marchés similaires datant de moins de 3 ans, précisant les prestations réalisées en propre par le candidat, le montant du marché et le pouvoir adjudicateur
 - une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, l'indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et, notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché
 - une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
 - une attestation d'assurance professionnelle couvrant les risques afférents aux prestations prévues par le marché (pour les seules entreprises soumises à l'obligation de s'assurer)
- *renseignements relatifs à sa situation administrative, juridique, fiscale et sociale*

- l'attestation sur l'honneur du candidat déclarant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 du code de la commande publique
- le pouvoir de la personne habilitée à engager l'entreprise, si la personne signataire n'est pas son représentant légal
- copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L1221-10, L3243-2 et R3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D8222-5-3° du code du travail).
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents.
- le cas échéant, la liste nominative des travailleurs étrangers employés pour la réalisation des prestations attendues et qui sont soumis à autorisation de travail exigée par les articles D8254-2 à D8254-5 du code du travail Cette liste doit préciser, pour chaque salarié concerné, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.
- lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée :
 - ✓ un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K-bis) datant de moins de trois mois
 ou autres pièces admises :
 - ✓ une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers
 - ✓ un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente
 - ✓ un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription

l'offre

- l'acte d'engagement à compléter, dater et signer, accompagné des annexes éventuelles
- la décomposition du prix global et forfaitaire à compléter, dater et signer
- un mémoire technique qui fera apparaître de manière argumentée, concise et intelligible :
 - ✓ les fiches techniques des engins, outillages matériaux et produits proposés pour la réalisation des travaux
 - ✓ la méthodologie de ses interventions, notamment :
 - ✓ les modalités de travail, de concertation et de communication avec les représentants du pouvoir adjudicateur, les acteurs et les

partenaires du projet

- ✓ un projet de planning de réalisation des travaux, mettant en évidence :

- ✓ les moyens humains et technique
 - ✓ un organigramme des missions, responsabilités et qualifications de chacun des membres de l'équipe dédiée à l'exécution du marché

- ✓ l'hygiène et la sécurité

21.2 . critères de jugement

- Critère VALEUR TECHNIQUE 60 %

Méthodologie d'intervention	10 points
Moyen humains et matériel	20 points
Hygiène, sécurité et préoccupations environnementale	20 points
Planning	10 points

- Critère PRIX 40 %:

L'offre de prix la moins élevée sera considérée comme l'offre de référence. Elle se verra attribuer le nombre de points maximum soit 40 points. Les autres offres de prix seront traitées de la manière suivante : (Offre de référence / Offre analysée) x 40.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

21.3. modalités de remise des offres

Les offres devront être, avant les date et heure limites précisées ci-dessous, au choix du candidat :

- Transmises sous format papier, par envoi postal sous pli cacheté et recommandé avec avis de réception, l'enveloppe extérieure portant l'adresse suivante :

**Monsieur le maire
COMMUNE de COUPVRAY
Service des Marchés Publics
Place de la mairie
77 700 COUPVRAY**

avec la mention

**« OFFRE POUR LA REHABILITATION DE LA TOITURE DU LOCAL ASSOCIATIF EN
PROLONGEMENT DFE LA CHAUFFERIE BIOMASSE A LA FERME DU CHATEAU - NE
PAS OUVRIR »**

- remises, dans les mêmes formes de contenu que ci-dessus, contre récépissé, à l'adresse susmentionnée.
- déposées en mode dématérialisé sur le profil d'acheteur mentionné à l'article 1^{er} ci-dessus, en veillant scrupuleusement au respect des précautions suivantes :
 - les documents transmis devront être impérativement signés à l'aide d'un certificat de signature électronique agréé et ne devront, en aucune façon, avoir été modifiés après cette signature ;
 - l'utilisation de formats de fichier pouvant constituer ou contenir des programmes malveillants (.bat, .com, .exe, .pif, ...) ou de fichiers contenant des utilitaires de style "macros", "mise à jour externe ou distante" ou url Internet est proscrite ;
 - les fichiers transmis doivent avoir été préalablement analysés, aux frais du candidat, par un antivirus récent et à jour de définitions ; tout fichier qui serait défini comme potentiellement infecté ou dangereux par la solution technique retenue par l'acheteur public impliquera le rejet de l'offre du soumissionnaire.

En outre, les dossiers qui seraient remis ou déposés, ou dont l'avis de réception serait délivré, après la date et l'heure limites fixées ci-dessous, ceux remis sous enveloppe non cachetée et ceux dématérialisés dans des conditions non conformes aux prescriptions susmentionnées, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

21.4. date et heure limites de remise des offres

le 01 juillet 2019 à 17h00

21.5. motifs de recours à la procédure d'urgence

Sans objet.

21.6. durée de validité de l'offre

L'offre du candidat l'engage pour une durée de 120 (cent vingt) jours à compter de la date limite de remise précisée ci-dessus.

22. Renseignements complémentaires

- comptable assignataire des paiements
Madame la comptable publique
CENTRE des FINANCES PUBLIQUES
Val d'Europe park bâtiment B
11, rue de Courtalin MAGNY-le-HONGRE
77 703 MARNE-la-VALLEE cedex 4

☎ : 01 60 04 31 31 ✉ : t077208@dgfip.finances.gouv.fr

- personnes habilitées à donner les renseignements afférents au marché
renseignements d'ordre technique :

Thierry ROUSSET – directeur des services techniques mairie de COUPVRAY

☎ : 01 60 04 22 54 📠 : 01 60 04 81 42 ✉ : thierry.rousset@coupvray.fr

renseignements d'ordre administratif-

Eric ROMMELFANGEN – directeur financier mairie de COUPVRAY

☎ : 01 64 63 43 00 📠 : 01 64 63 43 09 ✉ : direction.financiere@coupvray.fr

- instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

TRIBUNAL ADMINISTRATIF de MELUN

43, rue du Général de Gaulle

Case postale n°8630

77 008 MELUN cedex

☎ : 01 60 56 66 30 📠 : 01 60 56 66 10 ✉ : greffe.ta-melun@juradm.fr

23. Date d'envoi du présent avis à la publication

mercredi 12 juin 2019

règlement de la consultation établi à COUPVRAY, le 5 juin 2019